



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.019

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Rapporteur : Yves DOUAY

Le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020 a décidé de reprendre en régie directe l'activité du Camping Municipal. En conséquence, un Budget Annexe a été créé sous l'appellation Camping Municipal d'Hennebont.

Considérant que le budget 2021 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Les chiffres s'appuient sur l'activité de la concession qui existait en les adaptant aux règles de gestion publique.

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la Ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la Ville.

Le Budget Primitif du Budget Annexe du Camping s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Recettes
	Propositions 2021	Propositions 2021
FONCTIONNEMENT	55 000,00	55 000,00
INVESTISSEMENT	2 850,00	2 850,00
TOTAL	57 850,00	57 850,00

La comptabilité intègre pour transfert non budgétaire les actifs présents dans la comptabilité communale.

L'investissement est équilibré à 2 850 € ; il est constitué en recettes des amortissements et en dépenses d'achat de matériel.

La section de fonctionnement prévoit 13 500 € de charges à caractère général,
Les autres chapitres de dépenses représentent 38 650 € en charges de personnel (régisseur) et 2 850 € en dotations aux amortissements.

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers et autres ventes éventuelles pour un montant de 55 000 €. Ce montant prend en compte l'application des tarifs tels que votés par le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 8 février 2021,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du camping municipal tel que présenté,

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 2 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ